



« CONDITIONS PARTICULIERES DE PORTAGE DE REPAS SENIORS SERVICES »

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser les modalités spécifiques de la prestation de portage de repas.

COMPOSITION D'UN REPAS

Formule repas du midi : Entrée, plat, accompagnement, laitage et/ou dessert, pain bio

Formule journalière : Repas du midi + potage (ou plat), laitage et/ou dessert et pain bio pour le soir

Formule midi/soir complet : Entrée, plat, accompagnement, laitage et/ou dessert, pain, le midi et le soir

Les repas peuvent être adaptés aux différents régimes alimentaires (diabétique, ss porc, ss sel, diabétique ss sel, mixé, etc...) Le pain est fourni, pas la boisson.

Les menus sont réalisés par un traiteur de MARSEILLE, "Chef Basil" dans un souci de qualité constante, d'équilibre et de variété alimentaires.

COMMANDE ET PORTAGE

Toute commande de repas ou reprise de commande devra être effectuée avec un délai de 3 jours ouvrés avant la date de la première livraison souhaitée.

Toute commande peut être suspendue en respectant **un délai de préavis de 7 jours ouvrés avant la date de suspension souhaitée.**

Tout repas annulé **sous moins de 7 jours ouvrés sera facturé** (sauf en cas d'hospitalisation imprévue, délai ramené à 3 jours)

Les repas peuvent être pris du lundi au dimanche, ou seulement pour quelques jours sur la semaine (**4 repas minimum par semaine**)

Le portage des repas est réalisé sur 3 demi-journées (lundi, mercredi et vendredi après-midi pour la tournée de Marseille centre/sud et les mêmes jours mais le matin pour Marseille nord/Allauch Plan de Cuques) selon un créneau horaire estimatif et communiqué au moins 7 jours à l'avance au bénéficiaire. En cas de changement important dans les plannings des tournées, SENIORS SERVICES s'engage à informer au moins 7 jours ouvrés à l'avance le bénéficiaire par mail ou téléphone :

Lundi matin : repas de lundi et mardi, le lundi après-midi : repas de mardi et mercredi

Mercredi matin : repas de mercredi et jeudi, le mercredi après-midi : repas de jeudi et vendredi

Vendredi matin : repas de vendredi, samedi et dimanche, le vendredi après-midi : repas de samedi, dimanche et lundi.

En cas de retard important (aléas de circulation, météo, travaux...) et dans la mesure du possible, le bénéficiaire sera prévenu par téléphone.

En cas d'absence du client lors du passage du livreur, celui-ci laissera un avis de passage dans la boîte aux lettres ou bien à la porte du domicile et si cela lui est possible il essaiera de repasser une deuxième fois (sur demande du client) dans l'hypothèse où il serait à proximité; en tout état de cause le repas sera tout de même facturé.

TARIFS ET FACTURATION

Repas du midi : 10.90€ TTC, Repas journalier : 14.90€ TTC, Repas midi soir complet : 17.90€ TTC (vous bénéficierez d'une déduction fiscale équivalente à 50% du coût du service; ce coût est indiqué sur le devis et les factures)

La facturation est émise une fois, mensuellement entre le 01 et le 05 du mois en cours et comptabilise la totalité des repas qui seront livrés entre le 1er et le dernier jour du mois, paiement à réception de facture pour le mois à venir). En cas d'arrêt momentané au cours du mois, les repas déjà payés seront reportés sur le mois suivants, en cas d'arrêt définitif en cours de mois, ils seront remboursés intégralement (si le préavis est respecté)

Le règlement de la facture se fait par prélèvement, virement ou CESU pré-financés.

Signature et cachet de l'agence

Signature du client

